

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **29 septembre 2025**, à 19h07, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1
 Madame Josée Maheux, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
 Sièges #5 vacant
 Madame Martine Côté, conseillère numéro #6 est absente de la séance

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 643-2025-09

Il est proposé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

Finances

3. Résolution-Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2023
4. Dépôt et adoption des états financiers 2023

Période de questions (concernant les points à l'ordre du jour)

5. Période de questions

Levée de la séance

6. Levée de la séance

ADMINISTRATION

FINANCES

RÉSOLUTION-PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 193 698\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-644-2025-09

Il est proposé par madame Josée Maheux
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Damase informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

3. DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2023, par la directrice générale et greffière-trésorière;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 645-2025-09

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q. c. C 27-1], adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 tel que présenté par madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS (CONCERNANT LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-646-2025-09

Il est proposé par monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit et est levée à 19h23

Adopté à l'unanimité

Le 29 septembre 2025

MARTIN CARRIER
Maire

VANESSA CARON
Directrice-générale et greffière-trésorière

Je, Martin Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Martin Carrier, maire